

Rennes 2006 - cas pratique

Michel, entrepreneur en bâtiment âgé de 27 ans, a rencontré Elodie en avril 2004. La beauté et l'extrême fantaisie de cette jeune femme, étudiante en première année de BTS, l'ont séduit et il est tombé éperdument amoureux. Quelques semaines plus tard il lui demandait de l'épouser. Elodie, très impatiente de se marier, a immédiatement accepté et épousé Michel au mois d'août suivant.

Quinze jours après le mariage, la mère d'Elodie, veuve depuis deux ans, a été fort surprise d'apprendre la nouvelle car sa fille devait fêter ses 18 ans trois mois plus tard. Mais, constatant que Michel avait une bonne situation et sachant sa fille dépensière, difficile et non décidée à travailler, elle s'est abstenue de protester. Elle espérait que sa fille trouverait dans le mariage un certain équilibre.

Si les premiers temps ont été idylliques, très vite Michel a pu constater qu'Elodie faisait des dépenses inconsidérées. Depuis qu'il lui en a fait gentiment la remarque, sa femme a une attitude agressive et méprisante. Au cours de violentes crises, Elodie a frappé son mari à plusieurs reprises et il en arrive à se demander si sa femme n'est pas folle, d'autant qu'il est possible qu'elle ait été soignée par le passé pour des troubles du comportement. Une chose est certaine en tout cas, elle a fait ces derniers mois diverses « escapades ».

La vie du couple étant devenue particulièrement insupportable, Michel envisage de mettre un terme à cette union le plus vite possible. Ayant fait part de son intention à Elodie au mois de juillet dernier, ce qui n'a pas manqué de générer une nouvelle crise, celle-ci lui a annoncé qu'elle était enceinte, l'accouchement étant prévu vers la fin du mois de décembre prochain. Elle est, par conséquent, farouchement opposée à cette rupture.

Michel vous consulte pour connaître les possibilités de se délier de cette union et pour savoir si sa femme peut espérer obtenir une prestation compensatoire. Par ailleurs, n'étant pas certain d'être le père et n'ayant nulle intention d'assumer l'enfant s'il n'est pas de lui, il veut que vous lui exposiez votre opinion.